

INHUMATION EN TERRAIN PRIVE
procédure

| pièces à fournir |
|--|
| demande de l'entreprise de pompes funèbres |
| pouvoir de la famille, ou de la personne qui s'occupe des funérailles, délivré à l'entreprise de pompes funèbres |
| certificat de décès établi par un médecin |
| acte de décès établi par la mairie de la commune du lieu de décès |
| autorisation de fermeture du cercueil délivrée par le maire |
| attestation de crémation délivré par le crématorium |
| autorisation d'inhumation délivré par le maire |
| demande d'ouverture de sépulture (cimetière privé) |
| avis d'un hydrogéologue pour inhumation corps (terrain privé) |
| préfecture : demande à l'ARS d'une mission pour hydrogéologue |